

DEMANDE de dispense, de procéder par adjudication au Marché de gré à gré pour les dépenses de l'Hôpital St-Jacques autres que les dépenses de personnel en 1952.

Le Maire donne lecture du rapport.

et soumis à l'approbation
le Préfet en ce qui concerne seulement
les dépenses alimentaires (cf. 1 M: 3098 du
11/11 1952 de M. le Directeur départemental
de l'Éducation (fonction)
du 22 juillet 1952
Secrétaire Général
de la Division d'Éducation

Saint-Denis, le 23 Mai 1952

Mesdames,

Messieurs,

Devant les difficultés présentées pour l'approvisionnement en denrées alimentaires et en objets de première nécessité destinées à la marche normale de l'Hôpital Saint-Jacques: difficulté constatée récemment par la carence des fournisseurs lors de l'appel d'offres du 9 Avril courant (procès-verbal de la Commission des adjudications du 21 avril approuvé le 6 mai 1952) je vous propose de demander à M. le Préfet la dispense à compter du 1er juillet prochain, de passer des marchés (adjudication et même marchés de gré à gré pour la fourniture des denrées alimentaires et objets de consommation de première nécessité tels que:

Viandes - poissons - volailles - charcuteries - oeufs - légumes - fruits - fromages - salades épices - riz - saindoux - huile comestible etc... matériel et objets de toutes sortes et de faire traiter sur simple facture les achats d'aliments et de matériel jusqu'à concurrence de la somme de 2.087.673 francs./.

Le Sénateur-Maire,
Signé: OLIVIER.

La proposition contenue dans le rapport ci-dessus est adoptée

à l'unanimité

Approuvé (1)
M. Denis le 24-5-52
P. le Préfet et par délégation
le Secrétaire Général
Signature: Ferrouse